

DOSSIER CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

La CVEC est une démarche obligatoire pour tous les étudiants, y compris les apprentis, et quel que soit votre situation, à effectuer en amont de votre inscription ou de votre réinscription à l'ESCOM.

Pour pouvoir vous acquitter de la CVEC, vous devez vous rendre sur le site messervices.etudiant.gouv.fr.

Son montant est de 103€ pour l'année 2024-2025.

L'attestation vous sera demandée lors de votre inscription en ligne.

Pour tout renseignement, vous pouvez écrire à inscription@escom.fr